ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

machines et équipements

Question orale n° 1563

Texte de la question

M. Jean-Claude Lemoine attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la situation extrêmement préoccupante que traverse actuellement le groupe Moulinex. En effet, après le dépôt de bilan, des incertitudes pèsent sur l'avenir de ce groupe très implanté en Basse-Normandie, où a été construite la première usine, puisque les administrateurs judiciaires n'excluent pas la liquidation. Les propositions des repreneurs potentiels ne s'orientent de toute façon que vers une reprise partielle des activités et donc des emplois. Ainsi, à la catastrophe économique va s'ajouter un drame humain pour les familles concernées dans une perspective internationale incertaine. Dans le département de la Manche, sur le site de production de Saint-Lô, ce sont 720 emplois qui sont menacés auxquels il faut ajouter les sous-traitants et les fournisseurs. Ce département a déjà payé un tribut suffisamment lourd avec la fermeture de l'usine de Granville et les plans sociaux qui ont déjà frappé le site Saint-Lois. Le Gouvernement s'est engagé à tout mettre en oeuvre pour assurer la reconversion des salariés et la réindustrialisation des sites. L'exclusion du bassin Saint-Lois des zones éligibles à la prime d'aménagement du territoire conduit au blocage des initiatives locales. Il est indispensable que le Gouvernement prenne une mesure réglementaire donnant aux collectivités territoriales les moyens financiers identiques à ce qu'aurait permis l'octroi de la prime d'aménagement du territoire. Pour mener efficacement les opérations de réindustrialisation, ce dispositif devra être accordé pour une durée d'au moins cinq ans renouvelable. Il lui demande de lui indiquer la suite qu'il entend réserver à cette demande.

Texte de la réponse

SITUATION DU GROUPE MOULINEX

M. le président. M. Jean-Claude Lemoine a présenté une question, n° 1563, ainsi rédigée :

« M. Jean-Claude Lemoine attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la situation extrêmement préoccupante que traverse actuellement le groupe Moulinex. En effet, après le dépôt de bilan, des incertitudes pèsent sur l'avenir de ce groupe très implanté en Basse-Normandie, où a été construite la première usine, puisque les administrateurs judiciaires n'excluent pas la liquidation. Les propositions des repreneurs potentiels ne s'orientent de toute façon que vers une reprise partielle des activités et donc des emplois. Ainsi, à la catastrophe économique va s'ajouter un drame humain pour les familles concernées dans une perspective internationale incertaine. Dans le département de la Manche, sur le site de production de Saint-Lô, ce sont 720 emplois qui sont menacés auxquels il faut ajouter les sous-traitants et les fournisseurs. Ce département a déjà payé un tribut suffisamment lourd avec la fermeture de l'usine de Granville et les plans sociaux qui ont déjà frappé le site Saint-Lois. Le Gouvernement s'est engagé à tout mettre en oeuvre pour assurer la reconversion des salariés et la réindustrialisation des sites. L'exclusion du bassin Saint-Lois des zones éligibles à la prime d'aménagement du territoire conduit au blocage des initiatives locales. Il est indispensable que le

Gouvernement prenne une mesure réglementaire donnant aux collectivités territoriales les moyens financiers identiques à ce qu'aurait permis l'octroi de la prime d'aménagement du territoire. Pour mener efficacement les opérations de réindustrialisation, ce dispositif devra être accordé pour une durée d'au moins cinq ans renouvelable. Il lui demande de lui indiquer la suite qu'il entend réserver à cette demande. »

La parole est à M. Jean-Claude Lemoine, pour exposer sa question.

M. Jean-Claude Lemoine. Ma question porte sur le devenir du groupe Moulinex et plus particulièrement du site de Saint-Lô, où travaillent aujourd'hui 720 personnes. Avec les fournisseurs, les sous-traitants et les prestataires, plus de 2 000 personnes, donc plus de 2 000 familles, sont concernées par la vitalité de ce site. Vous le voyez, ce n'est pas simplement la ville de Saint-Lô, le bassin Saint-Lois qui connnaissent aujourd'hui un véritable séisme : c'est bien tout le département ! Il n'y a pas si longtemps, ce sont près de 1 800 personnes qui travaillaient chez Moulinex. Les deux sites de production manchois, Granville et Saint-Lô étaient alors des sites performants.

Nous savons aujourd'hui que le tribunal de commerce de Nanterre a jugé que SEB était le meilleur candidat pour la reprise de Moulinex. Dont acte. Nous savons seulement que 1 856 emplois sur les 5 590 que compte Moulinex seront maintenus et nous n'avons aucune information précise sur le nombre d'emplois préservés à Saint-Lô. Notre devoir est de tout mettre en oeuvre pour trouver des solutions pérennes, tant en termes industriels que sur le plan social. Il est bien évident que les deux aspects sont liés : les mesures sociales devront être à la hauteur des projets économiques !

Nous avons fait part de notre inquiétude à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité dès le 12 septembre dernier. Le 2 octobre, le président du conseil général de la Manche, mon collègue Alain Cousin et moi-même adressions à M. Pierret un courrier lui demandant une rencontre et l'assurant de notre engagement à prendre localement toutes les mesures qui s'imposeraient pour soulager les salariés, maintenir l'activité ou accompagner une éventuelle réindustrialisation de ce site. Nous demandions alors que Saint-Lô fasse l'objet des mêmes attentions que les autres sites placés dans les territoires bénéficiant de la prime d'aménagement du territoire.

Avant de vous poser ma question, je souhaite rappeler les propos de M. le Premier ministre figurant dans l'édition du 27 septembre du journal *Ouest France*. M. Jospin promettait l'engagement de l'Etat, assurant : « Le Gouvernement s'intéressera au sort de chacun. Dès que le tribunal de commerce aura choisi un plan de reprise, nous nous attellerons, avec les collectivités locales concernées, à un plan de reconversion des sites, des bassins, en veillant d'abord à la situation des salariés. »

Cette déclaration faisait écho à celle de M. Pierret, qui indiquait, le 7 septembre : « L'Etat ne se dérobera pas et soutiendra une véritable stratégie de reconquête. Le Gouvernement veillera à ce que des solutions individuelles très précises soient trouvées. » L'heure est aujourd'hui à la confirmation et à la concrétisation de ces paroles d'espoir, qui engagent la responsabilité publique.

Madame la secrétaire d'Etat au budget, le non-zonage du bassin Saint-Lois en prime d'aménagement du territoire conduit au blocage des initiatives locales. Cette situation, avec l'inégalité des territoires qu'elle induit, n'est pas acceptable. Me faisant le porte-parole de toutes les collectivités locales concernées, je vous demande donc de prendre une mesure réglementaire nous donnant les moyens financiers identiques à ce qu'aurait produit le fait d'être en zone PAT. Cet aménagement devra être d'au moins cinq ans et renouvelable.

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'Etat au budget.

Mme Florence Parly, *secrétaire d'Etat au budget.* Monsieur le député, le 7 septembre dernier, à la suite

du désengagement brutal de ses actionnaires, le groupe Moulinex-Brandt déposait son bilan, menaçant plus de 10 000 emplois en France.
Dès le dépôt de bilan, le Gouvernement a déployé tous ses efforts pour le groupe et les salariés de Moulinex-Brandt. Si les moyens financiers nécessaires à la poursuite de l'activité de Brandt ont pu être dégagés, un accord n'a malheureusement pu être trouvé pour la partie Moulinex. Il était alors urgent de trouver un repreneur pour écarter tout risque de liquidation.
Le Gouvernement n'a donc pas ménagé ses efforts auprès des grands groupes industriels français et internationaux de l'électroménager afin qu'ils examinent les possibilités d'une reprise de Moulinex-Brandt. Christian Pierret et ses services se sont personnellement investis auprès de tous les candidats, y compris ceux qui n'ont finalement pas déposé d'offre.
Le tribunal de commerce a décidé hier de retenir l'offre déposée par le groupe SEB. Il n'appartient évidemment pas au Gouvernement de commenter cette décision du tribunal.
Si la liquidation totale de Moulinex a pu être évitée de justesse, si Brandt peut aujourd'hui poursuivre son activité, 3 000 des 10 000 salariés de Moulinex-Brandt sont malheureusement hors du champ de cette reprise. C'est un très grand choc pour les salariés de ce groupe et pour toute la Basse-Normandie. Il nous faut donc apporter une réponse aux inquiétudes et aux attentes des salariés. La solidarité nationale doit jouer à plein, comme nous avons pu le faire en d'autres circonstances exceptionnelles. Le Gouvernement mobilisera la même énergie et les moyens nécessaires pour Moulinex.
Afin d'agir avec rapidité et efficacité le Premier ministre a décidé de mettre en place une cellule de crise à Caen, avec à sa tête un « délégué Moulinex ». Cette mission a été confiée à Michel Bove, qui a conduit avec succès le reclassement des salariés des Ateliers et Chantiers du Havre et la réindustrialisation du bassin havrais. Il sera placé à Caen auprès du préfet de Basse-Normandie. Cette cellule sera sur place avant la fin de la semaine.
Le Gouvernement a fixé deux objectifs à la mission de Michel Bove :
Rechercher et mettre en oeuvre une solution pour chaque salarié non repris ;
Créer, dans chaque bassin, un nombre d'emplois au moins équivalent au nombre d'emplois supprimés chez Moulinex.
En outre, tout sera mis en oeuvre pour que les projets aujourd'hui portés par des salariés du groupe puissent voir le jour. L'emploi et le développement économique seront également soutenus par des mesures d'aménagement du territoire et le Gouvernement y consacrera les moyens nécessaires. Le préfet a été mandaté pour les élaborer dans les meilleurs délais, en concertation avec les collectivités territoriales.
La préoccupation que vous exprimez, relative aux moyens d'action de ces collectivités territoriales, sera bien entendu prise en compte dans le cadre de cette concertation.
M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Lemoine.
M. Jean-Claude Lemoine. Madame la secrétaire d'Etat, je vous remercie pour cette réponse, qui est tout à fait conforme au communiqué rendu public hier par le Gouvernement à la suite de la décision du tribunal.
J'aurais cependant aimé savoir ce qu'il en était exactement des trois activités du site de Saint-Lô et du nombre d'emplois sauvés ou perdus. En cas de besoin, les collectivités locales pourront-elles intervenir pour favoriser la réindustrialisation dans les mêmes conditions que si le site de Saint-Lô était situé sur un territoire éligible à la prime d'aménagement du territoire ?
Mme la secrétaire d'Etat au budget. C'est noté.

Données clés

Auteur : M. Jean-Claude Lemoine
Circonscription : Manche (1re circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question orale
Numéro de la question : 1563
Rubrique : Industrie
Ministère interrogé : économie
Ministère attributaire : économie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 octobre 2001, page 5983
Réponse publiée le : 24 octobre 2001, page 6392
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 22 octobre 2001